

AGENTE / AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES

Pôle proximité et cohésion sociale – PPCS / Direction de la sécurité et de la tranquillité publique – DSTP / Service de la police municipale

Lieu d'affectation : Police Municipale, 1 Blvd Cosmao Dumanoir

| Niveau d'emploi | Cotation RIFSEEP | Temps de travail |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : C - Filière : Technique - Cadres d'emplois : Adjointes techniques | C3 | Temps complet Régime de travail 37h30 |
| Situation fonctionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Référent hiérarchique - Positionnement | Cheffe/chef de service de la police municipale Au sein de la police municipale, vous êtes 3 agents de surveillance des voies publiques. | |
| Relations fonctionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes | Coordination avec les agents de la police - Relations avec les services de la collectivité : techniques, scolaires, animation, ... Contacts permanents avec la population - Relations ponctuelles avec les services de la police nationale, de la gendarmerie, des pompiers, etc. | |
| Mission principale | <p><i>La police municipale a une mission de terrain avec une nécessité d'être dans la prévention et dans la proximité avec les habitants en étant à leur écoute et à leur contact direct.</i></p> <p>Dans le cadre d'un remplacement, et en tant qu'asvp, vous devez faire respecter la réglementation relative au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Également, vous constatez les infractions au code de la santé publique et participez à des missions de prévention et de protection sur la voie publique aux abords des établissements scolaires et autres lieux publics. Enfin, vous participez au bon fonctionnement du poste de police en étant un appui à certaines manifestations le cas échéant.</p> | |
| Activités du poste | <p>Surveillance, relevé et verbalisation des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement Contrôler l'application de la réglementation : respect de la zone réglementée, stationnement gênant, ... Contrôler l'affichage du certificat d'assurance Relever une infraction et la qualifier Établir des procès-verbaux d'infraction Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires Rédiger des comptes rendus et des rapports</p> <p>Prévention et surveillance aux abords des équipements et lieux publics Assurer une surveillance des établissements scolaires Informer les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques Signaler un accident ou dysfonctionnement aux services compétents Secourir les individus en cas de besoin et assurer la protection des personnes</p> <p>Surveillance du cadre et de la qualité de vie en ville Relever les infractions aux arrêtés de police et appliquer les pouvoirs de police du Maire en matière sur la propreté, les espaces verts, les déjections canines, etc. Participer aux opérations qualité de vie</p> <p>Participation au fonctionnement du poste de police Assurer un appui aux gardiens de la police municipale Participer à certaines manifestations culturelles ou sportives</p> <p>Assurer un soutien au fonctionnement du CSU (centre de supervision urbaine) en qualité d'opérateur vidéo en cas de besoin</p> | |
| Compétences et qualités professionnelles requises | Expérience dans un poste similaire apprécié – Intérêt pour la filière sécurité de la fonction publique territoriale – Connaissance des pouvoirs de police du Maire Bonne condition physique Sens de l'initiative et du compte-rendu - Capacité à rendre compte par écrit et oralement Être diplomate, tolérant, rigoureux, discipliné et impartial – Bonne présentation - Qualités relationnelles – Capacité à la maîtrise de soi et forte aptitude au dialogue et à l'écoute - Sens de la médiation Avoir le souci du service rendu à l'utilisateur Sens du service public et de la hiérarchie | |
| Observations | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Horaires de travail irréguliers avec amplitude variable (soirée, week-end, jours fériés, nuits) ▪ Agrément du procureur obligatoire - Assermentation ▪ Permis B et port de l'uniforme obligatoire ▪ Bonne condition physique indispensable ▪ Les fiches de poste peuvent évoluer en fonction des nécessités de service et priorités institutionnelles | |